

LE SERVICE ÉTRANGER DU CANADA

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le temps est révolu où le Canada et les Canadiens pouvaient ignorer les événements qui se déroulaient en dehors de leurs frontières; elle est finie l'époque où notre représentant à la Société des Nations pouvait dire: "Nous vivons dans une maison à l'épreuve du feu, loin de toute conflagration!" Aujourd'hui, quand les décisions prises aux Nations Unies ou au Conseil de l'Atlantique nord peuvent concerner les Canadiens autant que les débats de notre Parlement, quand les résultats d'une réunion du Marché commun européen peuvent influencer notre avenir économique tout autant que ceux d'une conférence fédérale-provinciale, nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer les affaires des autres pays ou de nous en désintéresser alors qu'elles peuvent avoir de si grandes incidences sur les nôtres. Nous devons avoir les moyens à la fois de protéger et de promouvoir les intérêts canadiens dans les autres pays ainsi qu'au sein des organisations internationales: telles sont les responsabilités de notre service étranger.

Le ministère des Affaires extérieures remplit trois fonctions majeures: fournir au Gouvernement renseignements et conseils sur les questions de politique extérieure; influencer les populations et les gouvernements étrangers dans le sens d'une action favorable aux intérêts canadiens; assurer divers services aux visiteurs canadiens ainsi qu'aux citoyens de ces pays étrangers.

Pour l'exercice des fonctions qui lui ont été confiées, le ministère des Affaires extérieures a maintenant plus de 80 postes à l'étranger, dont 58 ambassades et hauts-commissariats qui, si l'on tient compte des accréditations multiples, assurent nos relations avec 97 pays. Le personnel de ces postes se compose en majeure partie de Canadiens, membres du service étranger; tout le personnel de l'administration centrale à Ottawa est évidemment canadien.

Les fonctions d'une ambassade peuvent être groupées grosso modo en quatre catégories: fonctions politiques et économiques, activité consulaire, information et relations publiques, administration. La nature précise de ces fonctions varie selon l'importance du poste et le caractère du pays en question. Là où les relations du Canada avec certains pays sont extrêmement complexes, le travail politique et économique des missions pourra comporter la négociation d'accords et la discussion de politiques et de questions les plus variées. Là où nous avons des rapports particulièrement étroits avec certains pays, dans le cadre des Nations Unies, du Commonwealth ou de l'OTAN, il y aura toujours un grand nombre de problèmes à examiner du fait de notre participation commune à ces organisations. Dans tous les pays où le Canada suit de près l'évolution de la politique nationale et extérieure, la préparation de rapports politiques et économiques revêt une extrême importance.

Le travail consulaire consiste essentiellement à protéger et aider les citoyens canadiens à l'étranger. Les Canadiens voyagent en très grand nombre et, lorsque la saison touristique bat son plein, on délivre à Ottawa jusqu'à 6,000 passeports pas semaine. Pour la plupart de nos concitoyens en voyage à l'étranger, l'ambassade ou le consulat canadien le plus proche est le seul endroit où ils peuvent s'adresser pour obtenir de l'aide, qu'ils aient perdu leur argent ou leur passeport, qu'ils aient été victimes d'un accident d'auto, qu'ils doivent figurer dans un procès, qu'ils aient des ennuis avec les autorités locales. Dans chacun de ces cas et dans bien d'autres, c'est à la section consulaire de l'ambassade qu'il incombe de fournir l'aide appropriée.